

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 26 mars 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 24 mars, a adopté 22 arrêtés et examiné 17 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Léon Wamytan secrétaire général par intérim du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions d'Adelina Hmeun en qualité de directrice de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement, Christopher Gygès, membre du gouvernement et Jean-Pierre Djaïwé, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre les arrêtés relatifs aux opérations financées par le fonds d'électrification rurale et par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, et pour délivrer les autorisations administratives d'exportation de produits miniers.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Alain Pidjot directeur adjoint de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le nom du lycée du Grand Nouméa (Lycée Dick Ukeiwé).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2020 de la caisse locale de retraites (CLR) qui s'établit à 31 222 489 303 F. Il se décompose pour la section de fonctionnement, équilibrée en recettes et en dépenses, à 24 438 014 559 F, et pour la section d'investissement, en suréquilibre, avec en recettes 6 784 474 744 F et en dépenses 1,7 million de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de la caisse locale de retraites (CLR), arrêté en recettes globales à la somme de 17 037 853 187 F et en dépenses globales à la somme de 18 987 397 218 F traduisant un résultat global déficitaire de - 1 949 544 031 F. Le résultat cumulé de clôture 2019, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 7 822 634 532 F (contre 9 772 178 563 F en 2018). Il se décompose comme suit : résultat d'investissement cumulé : 2 004 680 069 F et résultat de fonctionnement cumulé : 5 817 954 463 F.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné au sein de la commission du répertoire des métiers à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Eric Backès en qualité de président et Roxanne Brun en qualité de suppléante.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Michel Caunes par Patrick Amory en qualité de suppléant pour la confédération des syndicats de travailleurs de Calédonie – Force ouvrière (CSTC-FO) au sein du Conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé onze actions de formation et pris en charge onze parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement a fixé la liste des métiers prioritaires pour l'agrément d'actions de formation professionnelle continue dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les modalités de prise en charge financière des stagiaires de la formation professionnelle continue pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant n° 20 du 8 janvier 2020 à l'accord professionnel de la branche du « personnel des entreprises de surveillance, de gardiennage et de sécurité ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie les organisations syndicales de salariés suivantes : Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ; Union territoriale de la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (UT-CFE/CGC) ; l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ; la Fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique

(F.S.F.A.O.F.P) ; la Confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ; la Confédération générale des travailleurs (COGETRA) et la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC).

Dans le secteur privé, sont reconnues représentatives, au niveau interprofessionnel les organisations syndicales de salariés suivantes : Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ; Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ; Union territoriale de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (UT-CFE/CGC) ; Confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ; Confédération générale des travailleurs (COGETRA) ; Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC).

Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste dite « d'excellence sportive », nommant les sportifs des catégories « performance » et « avenir » ainsi que les officiels techniques, sur la base des propositions du Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 750 000 F de subventions à cinq associations sportives (Association Fc Gayulaz : 150 000 F ; Office municipal des sports de Maré : 500 000 F ; Association des jeunes pour le développement de la Roche : 400 000 F ; Collège Jean Fayard : 200 000 F ; Association des piroguiers du Mont-Dore : 500 000 F).

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé le mandat des personnalités qualifiées au comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail : le président du consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) ou son représentant ; la présidente du conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN) ou son représentant ; le directeur du musée maritime de Nouvelle-Calédonie ou son représentant et la déléguée territoriale de Nouvelle-Calédonie de l'office français de la biodiversité (OFB) ou son représentant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la nouvelle composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle. Il a désigné un nouveau représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant : Philippe Germain, titulaire, président, et Patrick Schmitt, suppléant. Il a également désigné deux personnes qualifiées : Manuel Touraille et Joseph Caihe.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables, un avis défavorable sur une demande de carte de résident permanent et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a également accordé 11 autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur le projet de décret portant dispositions relatives au service national universel.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement : Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement : Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement : Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau : Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux : Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava : Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement : Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes : Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé : Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké : Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain : Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.